

# DOSSIER DE PRESSE

---

---

Conseil Communautaire  
Jeudi 17 mai 2018

**Contact presse :** Céline Carole  
Attachée de presse ■ Cabinet du Président  
c.carole@agglo-pvm.fr ■ Tél. : 01 60 37 24 13

[www.agglo-pvm.fr](http://www.agglo-pvm.fr)



Paris  
Vallée de la Marne  
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

# Sommaire

✓ Ordre du jour du Conseil Communautaire

Création d'un Conseil de Développement

*Un outil indépendant au service des projets du territoire*

Exonération de CFE pour les Jeunes Entreprises Innovantes

*Paris – Vallée de la marne encourage le développement de l'innovation sur son territoire*

Harmonisation des tarifs des conservatoires

*Favoriser l'accès à l'enseignement artistique pour tous les habitants du territoire*

Demande de labellisation premières pages 2018

*Encourager la découverte de la lecture dès le plus jeune âge*

Mise en œuvre d'un contrat local de santé intercommunal

*Améliorer l'accès aux soins et diversifier l'offre en fonction de la demande*

Adoption du Plan communautaire de prévention de la radicalisation

*Un outil pour concevoir une véritable stratégie territoriale de prévention de la radicalisation*

✓ Les prochains rendez-vous de l'agglo



## Un outil indépendant au service de l'élaboration du projet de territoire

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10-1 du CGCT, un conseil de développement est mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. C'est un outil de participation citoyenne visant à initier un dialogue et un principe de partenariat entre les élus et la société civile. Il est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public.

**Il est consulté sur :**

- **l'élaboration du projet de territoire,**
- **les documents de prospective et de planification résultant de ce projet,**
- **ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.**

Le conseil de développement sur le territoire de Paris – Vallée de la Marne sera constitué de 18 à 21 membres, nommé(e)s par le président de l'Agglomération par arrêté, en concertation avec les Maires du territoire.

**Afin que les membres du Conseil de développement représentent la diversité des villes du territoire, les villes de moins de 20 000 habitants auront un représentant, et les villes de plus de 20 000 habitants deux représentants. Le Président de l'agglomération pourra désigner 1 à 4 membres.**

Le conseil de développement est une instance au fonctionnement indépendant des instances de l'intercommunalité. Les Conseils de développement, ont vocation à faire participer la société civile aux projets de territoire intercommunaux.

Pour Paul Miguel, Président de Paris – Vallée de la Marne : *« Les contributions du conseil de développement à l'élaboration de notre projet de territoire nous permettront d'appréhender de la manière la plus juste et précise possible les attentes de nos populations. »*



## Paris – Vallée de la marne encourage le développement de l'innovation sur son territoire

Le code général des impôts (CGI) donne la possibilité au conseil communautaire de l'agglomération de prendre une délibération permettant d'exonérer de CFE les jeunes entreprises innovantes (JEI) et les jeunes entreprises universitaires (JEU) pour une durée de 7 ans.

Préalablement à la fusion, seule l'ex-Val Maubuée avait délibéré sur cette exonération, en 2006 puis en 2010.

Afin de bénéficier de cette exonération, les entreprises doivent entre autres , réaliser des dépenses de R&D à hauteur de 15% minimum des charges fiscalement déductibles au titre de l'exercice, à l'exclusion des charges engagées auprès d'autres JEI réalisant des projets de recherche et de développement.

Les JEU doivent appartenir pour au moins 10% à des étudiants (ou diplômés d'un master ou d'un doctorat depuis moins de 5 ans) ou à des enseignants chercheurs et avoir comme activité principale la valorisation de travaux de recherche auxquels ses dirigeants ou ses associés ont participé, au cours de leur scolarité ou dans l'exercice de leurs fonctions, au sein d'un établissement d'enseignement supérieur habilité à délivrer un diplôme conférant au moins le grade de master.

### Chiffres clefs :

**En ne retenant que les établissements de plus de 3 salariés, 17 établissements seraient concernés par cette mesure pour un montant de cotisations supérieur à 16 000 euros en 2017. Aucun établissement de l'agglomération ne bénéficie actuellement du statut de JEU.**

**En tout ce sont 15 720 établissements (toutes entreprises confondues) qui sont immatriculées sur le territoire de Paris – Vallée de la Marne pour un montant total de CFE de 25 570 464 euros.**



## Favoriser l'accès à l'enseignement artistique pour tous les habitants du territoire

Une première étape vers l'harmonisation des tarifs des 8 conservatoires du territoire a été réalisée en 2017 avec :

- la généralisation des droits d'inscription
- L'harmonisation des prix de location d'instrument, des stages, des forfaits liés aux pratiques collectives seules et des prix pour les élèves extérieurs au territoire.

La seconde étape de l'harmonisation des tarifs se concrétise aujourd'hui avec l'harmonisation des parcours d'enseignements sur l'ensemble du réseau et **la mise en place d'une tarification au taux d'effort.**

**Ce travail d'harmonisation des tarifs a été effectué via la mise en place d'une concertation technique et politique fondée sur :**

Le maintien de la recette globale fixé à 10,22 % du coût pédagogique pour l'agglomération (la moyenne nationale est à 15%)

Une entrée en vigueur progressive permettant de limiter la hausse pour les familles concernées

Une tarification selon le principe du taux d'effort progressif croissant avec les revenus et modulé en fonction du nombre d'enfants à charge

L'instauration d'un plancher et d'un plafond de tarifs garantissant ainsi la mise en place d'un tarif minimum et dit de plafond.

Pour Gilles Bord, vice-président en charge de la politique culturelle communautaire : « *favoriser l'accès à l'enseignement artistique pour tous les habitants du territoire y compris aux familles dont le niveau de ressources est modeste, maintenir notre niveau de recettes tout en limitant les hausses de tarifs ont été les grandes lignes de ce nouveau dispositif* ».

**Chiffres clefs : le réseau des conservatoires de Paris – Vallée de la Marne, ce sont 8 établissements qui accueillent près de 4300 élèves chaque année.**

## Encourager la découverte de la lecture dès le plus jeune âge

Dans le cadre de sa politique culturelle en faveur de la lecture publique, l'agglomération de Paris Vallée de la Marne, à-travers son réseau de 14 médiathèques s'est engagée dans le dispositif Premières pages.

Ce label créé par le ministère de la Culture et la Caisse Nationale des Affaires Familiales en 2009 a pour objectif de :

- \* Réduire les inégalités d'accès au livre et à la culture
- \* Sensibiliser les bébés et très jeunes enfants au livre
- \* Favoriser la collaboration entre les acteurs du livre et ceux de la petite enfance
- \* Valoriser la littérature jeunesse

Labellisé par le ministère de la Culture, le réseau des 14 médiathèques de Paris-Vallée de la Marne, a ainsi organisé dans ce cadre de nombreuses animations gratuites et ouvertes à tous.

**L'agglomération a également offert un livre adapté aux 0-1 ans, à tous les parents ayant donné naissance ou adopté un enfant en 2016 et 2017.**

Cette opération nationale a bénéficié d'une subvention de l'Etat de 7000€ pour un budget global de 27 500 € en 2017 porté par l'agglomération dans le cadre de sa politique culturelle.

La labellisation est à nouveau sollicitée pour l'année 2018 .



## Améliorer l'accès aux soins et diversifier l'offre en fonction de la demande

Créé par la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » (HPST) du 21 juillet 2009 qui régit ce dispositif, le CLS a pour objectifs de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé à l'échelon du territoire.

Les résultats du diagnostic santé de l'agglomération font apparaître des problématiques qui nécessitent à moyen terme :

- la redensification des professionnels de santé du territoire,
- le renforcement des structures d'exercice coordonné de soins (MSP, regroupement médicaux, ...)
- l'amélioration de l'accès aux soins,
- une offre de soins confortée et diversifiée (spécialistes, paramédicaux..)
- une prise en compte des besoins en santé pour les quartiers en politique de la ville

Au delà de l'intérêt bénéfique et structurant d'un CLS intercommunal sur un territoire, la mise en place d'un tel dispositif permet d'accéder au cofinancement d'un poste de coordonnateur.

La mise en œuvre de l'élaboration du CLS intercommunal devrait débuter fin du 1<sup>er</sup> semestre 2018, pour s'achever au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

## Chiffres clefs du diagnostic

- Une **population jeune et vieillissante** : les moins de 30 ans représentent 43% de la population de la CAPVM (contre 36,5% à l'échelle de la France).  
⇒ Enjeu d'anticipation des besoins à venir des aînés à risque de perte d'autonomie ou déjà dépendants.
- Une **situation sociale contrastée** : 6 % de la population résident en QPV, un parc locatif important.  
⇒ Les conséquences des inégalités sur l'état de santé, largement documentées, doivent faire de ces populations l'objet d'une attention particulière de la CAPVM.
- Des **indicateurs de santé globaux en voie de fragilisation** mais plutôt favorables pour l'ARS.
- Des **problématiques prioritaires** : santé des jeunes, santé des publics précaires, santé mentale.

# Point n° 17 : Adoption du Plan communautaire de prévention primaire de la radicalisation de la CAPVM

## Un outil pour concevoir une véritable stratégie territoriale de prévention de la radicalisation

La circulaire du premier ministre du 13 mai 2016, relative à la prévention de la radicalisation invite les collectivités territoriales à élaborer, dans le cadre des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), un plan d'actions de prévention de la radicalisation annexé au Contrat ville à compter du 1er janvier 2017.

En effet, la prévention de la radicalisation est un domaine dans lequel l'intercommunalité a un rôle privilégié à jouer en vue de :

- mutualiser les moyens disponibles
- prendre en compte le fait que la radicalisation déborde souvent le cadre communal ;
- répondre à la difficulté pour les préfets d'associer un nombre excessif de communes à la cellule de suivi.

**Le plan de prévention de la radicalisation, en cours d'élaboration, co-piloté par Paris Vallée de la Marne et la Préfecture, vient en complément des dispositifs déjà existants telle que la cellule départementale de suivi pilotée par la Préfecture et ayant pour mission d'échanger sur les situations individuelles de personnes radicalisées ou en voie de radicalisation.**

**Quatre axes d'orientation seront déclinés notamment en direction des quartiers prioritaires** (La Grande Prairie, Schweitzer - Laennec à Chelles, l'Arche Guedon, le Mail à Torcy, La Renardière à Roissy en Brie, Les Deux Parcs à Champs Noisiel et Le Lizard à Noisiel :

- **Prioriser les actions d'accompagnement et de sensibilisation des jeunes**
- **Encourager et intensifier le travail avec les familles**
- **Favoriser la mise en réseau des acteurs du territoire**
- **Cadrer former et renforcer les mises en réseaux et les coopérations.**



# Les prochains rendez-vous de l'agglomération



**Inauguration de la Maison de l'entreprise innovante** : mardi 12 juin, à 16 h 30

**Présentation de saison des Passerelles** : mardi 19 juin à 12h

**Pose de la première pierre du**

**Conservatoire de Pontault-Combault**

jeudi 21 juin à partir de 19h, Cour de la Ferme Briarde à Pontault-Combault

## ***EMPLOI***

**Matinale job dating** : jeudi 7 juin de 9h à 12h30

espace Montjaret à Vaires-sur-Marne

## ***PRÉVENTION***

**Semaine prévention SIDA**

du vendredi 18 au vendredi 25 mai 2018

## ***MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT***

**La séparation des concubins (conférence)** : mercredi 20 juin de 14h à 17h,

salle des mariages de la mairie de Chelles

## ***MAISON DE L'ENVIRONNEMENT VAGABONDE***

**Festi-graines #2** : samedi 26 mai, Ferme du Buisson

**Réussir ses plantations** : samedi 2 juin de 14h à 17h, Jardin partagé du Vieux-Pontault à Pontault-Combault

**Fête de la récup à l'Arche Guédon** : mercredi 20 juin de 14h à 18h, Place des Rencontres à Torcy

# Les prochains rendez-vous de l'agglomération

## **MEDIATHÈQUES**



**La grande révision** : du mardi 22 mai au samedi 16 juin, réseau des médiathèques de Paris – Vallée de la Marne

**La nature à l'honneur** : du vendredi 27 avril au lundi 11 juin, de nombreuses animations dans les médiathèques du centre du réseau. Consultez la programmation sur : <http://www.agglo-pvm.fr/actualites/>

**Printemps du numérique** : du mercredi 9 au samedi 26 mai, de nombreuses animations dans les médiathèques du

réseau. Consultez la programmation sur : <http://www.agglo-pvm.fr/actualites/>

**Premières pages** : du mardi 3 avril au samedi 30 juin, de nombreuses animations dans les médiathèques du centre

du réseau. Consultez la programmation sur : <http://www.agglo-pvm.fr/actualites/>

**Romans en batailles** : finale le jeudi 24 mai de 14 h à 16 h 30 Théâtre de Chelles

# Les prochains rendez-vous de l'agglo

## **LES PASSERELLES Scène de Paris – Vallée de la Marne**

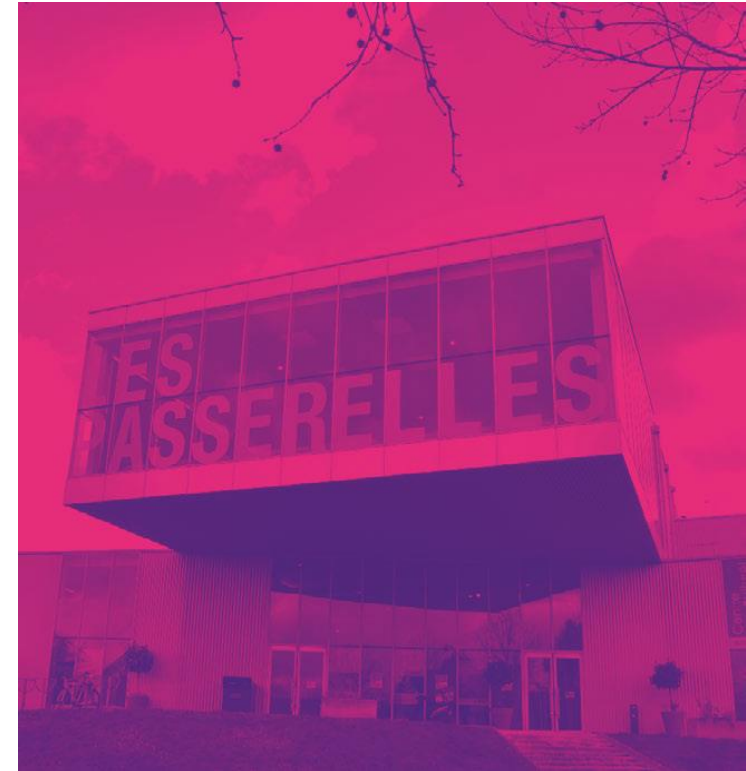
- **Looking for alceste** (théâtre) : vendredi 25 mai à 20h30
- **Semaines des arts visuels 2018** (exposition) :

Présentation des travaux des écoles du samedi 26 mai  
au samedi 2 juin

Vernissage : samedi 26 mai à 12h

Présentation des travaux des ateliers de la cour carrée et des  
projets menés avec les structures partenaires du  
samedi 9 au samedi 23 juin / Vernissage : samedi 9 juin à 12h

- **The noise consort** (musique) : dimanche 3 juin à 17h



Dimanche 24 juin. Ouverture du village Oxy'Trail à 8h, parc de Noisiel

# Prochain conseil communautaire

---

---

jeudi 28 juin 2018

**Contact presse :** Céline Carole  
Attachée de presse ■ Cabinet du Président  
c.carole@agglo-pvm.fr ■ Tél. : 01 60 37 24 13

[www.agglo-pvm.fr](http://www.agglo-pvm.fr)



Paris  
Vallée de la Marne  
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION